



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

1^{er} trimestre 2012

N° 29



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Bassambié BATIONO
*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*
Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

1^{er} trimestre 2012

N° 29

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INFORMATIONS GENERALES	5
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO	6
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	11
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union	20
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	24

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note d'Information. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Ouagadougou, le 20 février 2012)

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session extraordinaire, le lundi 20 février 2012, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur Lassine BOUARE, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Le Conseil des Ministres, après examen du rapport final de la première réunion du Comité de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA, mis en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, a noté les répercussions négatives des déficits pluviométriques sur la production agricole dans l'Union. Il s'est préoccupé des résultats peu satisfaisants de la campagne agricole 2011/2012 dans les pays de l'Union, notamment du bilan céréalier déficitaire enregistré dans six pays.

Les Ministres ont pris connaissance des mesures proposées par le Comité de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire visant à assurer un meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers, l'accroissement des échanges intra-régionaux, la lutte contre les comportements spéculatifs et le recours aux stocks nationaux de sécurité alimentaire.

A cet égard, les Ministres ont arrêté les modalités de mise en œuvre de l'assistance d'urgence des Organes et Institutions Communautaires en faveur des Etats membres affectés par l'insécurité alimentaire. Dans ce

cadre, la Commission de l'UEMOA octroiera aux Etats une aide directe de dix milliards de FCFA. La BOAD financera, sous forme de prêts concessionnels, des projets à court terme à hauteur de douze milliards de FCFA. La mise en œuvre de ces mesures devra intervenir au plus tard le 31 mars 2012. En outre, la BOAD mobilisera dix-huit milliards de ressources additionnelles sur le marché financier régional pour le financement à long terme de projets de renforcement de l'offre agricole.

Les Ministres ont décidé de la mise en place d'un groupe de travail pour coordonner les mesures de relance de la production agricole dans l'Union et d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions identifiées.

Les membres du Conseil lancent un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour appuyer les efforts réalisés au niveau interne par les Etats membres de l'Union pour surmonter les difficultés liées à l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, les Ministres se sont engagés à poursuivre les efforts consentis pour la prise en compte dans les budgets nationaux, du financement de l'agriculture dans ses différentes composantes pour assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Union.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement, ainsi qu'au peuple burkinabè, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 20 février 2012

Le Président du Conseil des Ministres

Lassine BOUARE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Abidjan, le 31 mars 2012)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni, en session extraordinaire, sur les implications de la situation politique prévalant en République du Mali, le samedi 31 mars 2012, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Abidjan, sous la Présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, assurant l'intérim du Président du Conseil.

Le Conseil des Ministres a pris acte des décisions de la CEDEAO de dénier toute forme de légitimité au Comité National de Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE) et d'exiger le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel au Mali. Le Conseil a également pris acte des termes des sanctions économiques et financières décidées par la CEDEAO à l'encontre des responsables du CNRDRE et de leurs associés dans les pays membres de la CEDEAO.

Le Conseil a manifesté sa vive préoccupation face à la situation socio-politique au Mali et ses conséquences sur l'économie malienne et son système financier ainsi que sur l'économie de l'Union.

Le Conseil a félicité les Chefs d'Institutions et d'Organes de l'UEMOA pour les mesures conservatoires prises pour faire face à cette situation.

A l'issue de ses travaux, le Conseil a pris les décisions ci-après :

1) A titre de mesure conservatoire, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ne doivent entretenir des relations

qu'avec des personnes disposant d'habilitations conférées par un Gouvernement légitime de la République du Mali exerçant ses pouvoirs et reconnu par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Dans l'attente, la BCEAO est instruite de suspendre tout mouvement de fonds sur les comptes ouverts dans ses livres au nom du Trésor public malien.

Toutefois, la BCEAO est autorisée à procéder au dénouement des opérations en suspens relatives à des échéances de règlement de titres d'Etat malien échus, dont l'autorisation d'approvisionnement du Compte spécial de règlement a été expressément donnée à la BCEAO avant la survenue de la crise.

De même, la BCEAO continuera à effectuer des opérations avec les établissements de crédit maliens, à l'exception de celles impliquant le Trésor public du Mali.

2) Pour préserver le bon fonctionnement du marché monétaire et financier de l'Union, la BCEAO est autorisée à procéder au renouvellement des bons et obligations du Trésor public du Mali émis par voie d'adjudication avec son concours, au fur et à mesure de leurs échéances, jusqu'au rétablissement d'un fonctionnement régulier des comptes du Trésor public malien dans les livres de la Banque Centrale.

3) La Commission de l'UEMOA est instruite de suspendre tous ses projets en cours en République du Mali.

4) La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est instruite de procéder au gel des concours financiers en faveur de l'Etat malien.

5) Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) doit suspendre toute nouvelle autorisation de levée de fonds sur le marché financier régional de l'Union au nom de la République du Mali.

Le Conseil des Ministres a également décidé :

- de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des biens et du personnel de la BCEAO et de la BOAD, en application de l'article 39 du Traité de l'UMOA, ainsi que de la Commission de l'UEMOA ;
- de se réunir chaque fois que de besoin, sur l'évolution de la situation et de prendre des mesures idoines pour répondre à tous les défis qui se présenteront ;
- de rendre compte régulièrement au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, des décisions adoptées, en vue de recueillir ses instructions.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple ivoirien, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Abidjan, le 31 mars 2012

Pour le Président du Conseil des Ministres,

Charles Koffi DIBY,
Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 7 mars 2012)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le mercredi 7 mars 2012, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté que depuis le début de l'année 2012, le taux d'inflation affiche une tendance à la hausse liée à l'impact de la mauvaise campagne agricole 2011/2012 sur les prix des céréales locales, notamment dans les pays du Sahel. Ainsi, pour le mois de février 2012, le taux d'inflation en glissement annuel est estimé à 2,9%, après 2,5% en décembre 2011.

Les perspectives à moyen terme laissent apparaître que l'inflation se maintiendrait à un niveau élevé. En effet, le taux d'inflation varierait entre 3,0% et 3,6% sur les trois premiers trimestres de l'année 2012, avant de refluer, à partir d'octobre 2012, sous l'hypothèse d'une bonne campagne agricole 2012/2013. Les prévisions situent l'inflation, à l'horizon de vingt-quatre (24) mois, à 2,6%, en deçà de la borne supérieure de l'objectif de stabilité des prix.

Au regard des risques sur l'inflation, les membres du CPM ont recommandé aux Etats membres la mise en œuvre diligente des actions identifiées lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres du 20 février 2012, relatives à la sécurité alimentaire et à la relance de la production agricole dans

l'UEMOA, en particulier celles visant un bon approvisionnement des marchés céréaliers de l'Union, le développement des infrastructures de stockage, la maîtrise de l'eau et l'accroissement de la production des cultures de contre-saison.

Analysant la conjoncture économique, les membres du CPM ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le CPM a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le CPM a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

Le Comité de Politique Monétaire surveillera de manière très attentive l'évolution de l'inflation,

eu égard notamment aux risques liés à l'impact sur les prix de la mauvaise campagne agricole 2011/2012.

Fait à Dakar, le 7 mars 2012

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET MARS 2012

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la

hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de

ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ($\frac{1}{2}$) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75%

à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une

politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs, en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé 12 opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels

d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle

des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 septembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-

stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 décembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées

globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 mars 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement

des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux

d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

6 janvier 2012 - Le Président Boni YAYI procède à la pose de la première pierre du port sec de Glo-Djigbé.

10 janvier 2012 - Célébration au Bénin de la fête des religions endogènes, édition 2012.

12 janvier 2012 - Séance de travail du Président Boni YAYI avec les importateurs et les transporteurs portuaires, en présence des Ministres en charge de l'Economie et des Finances, ainsi que du Ministre de l'Economie Maritime.

15-18 janvier 2012 - Séjour au Bénin d'une délégation conduite par M^{me} Raymonde G. COFFIE, Ministre ivoirienne de la Famille, de la Femme et de l'Enfant pour s'inspirer de l'expérience du Bénin en matière de microfinance.

16-20 janvier 2012 - Tenue à Cotonou de la 18^e Commission des forêts et de la faune sauvage d'Afrique et de la 2^e semaine africaine des forêts et de la faune sauvage sur le thème : « *Importance de la gouvernance et du partage des avantages dans la gestion durable des forêts et de la faune sauvage* ».

- Organisation par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics d'une formation des acteurs du système de passation des marchés publics.

18 janvier 2012 - Présentation des vœux du nouvel an du Corps diplomatique accrédité au Bénin et des Institutions de la République au Président Boni YAYI.

19 janvier 2012 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M^{me} Adijatou MATHYS procède à Cotonou à l'inauguration du nouveau siège de la Société Générale-Bénin (SGB), ex-Société Générale de Banques au Bénin (SGBBE).

21 janvier 2012 - Le Président Boni YAYI procède à Cotonou à la pose de la première pierre des travaux de construction de Chain Hôtel du groupe Teylium International, fondé

par l'homme d'affaires sénégalais Habib Yérim Sow. Le projet porte sur un montant de 10 milliards de FCFA.

23 janvier 2012 - Séance de travail du Président Boni YAYI avec les acteurs intervenant dans la chaîne portuaire.

24 janvier 2012 - Le Président Boni YAYI procède à un remaniement technique de son Gouvernement.

26 janvier 2012 - Le Japon fait un don de 49 engins, d'un coût global de 2,5 milliards de francs CFA, au Gouvernement du Bénin.

- Tenue à Ouidah du forum national de lancement de la Stratégie Nationale de Transport Rural (SNTR), mise en place par le Gouvernement pour désenclaver les communes du pays, excepté celles de Cotonou.

- Organisation à Cotonou, par le Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie de la Commission de l'UEMOA, d'une réunion en vue de la réalisation du projet sous-régional dénommé « *Fortifier l'Afrique de l'Ouest : un partenariat pour l'enrichissement alimentaire durable dans l'espace UEMOA* ».

29 janvier 2012 - Le Président Boni YAYI est élu Président de l'Union Africaine (UA) lors de la 18^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 23 au 30 janvier 2012.

2 février 2012 - Signature entre le Bénin et le Royaume du Danemark de la convention de financement du Fonds d'Appui au Développement des Communes pour un montant de 3,520 milliards de FCFA.

6-10 février 2012 - La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) organise à Cotonou une semaine d'information consacrée à la revue des projets qu'elle a financés au Bénin.

7 février 2012 - Tenue à Parakou de la retraite

parlementaire des députés de la 6^e législature sur le thème « *La sixième législature face aux défis de la nation béninoise* ».

- Le Ministre de l'Economie et des Finances, M^{me} Adidjatou MATHYS, et le Chef de la Délégation de l'Union Européenne, M^{me} Françoise COLLET ont signé la convention de financement du Programme d'appui au développement local pour un montant global de 29,520 milliards de FCFA.

8 février 2012 - Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant modification du décret n° 2009-18 du 7 mai 2009 relatif à la création du Comité de pilotage et du Comité exécutif de mise en œuvre et de suivi des recommandations visant à améliorer les indicateurs du rapport « *Doing Business* ».

10 février 2012 - Séance de travail du Président Boni YAYI avec les acteurs portuaires. Au cours de cette rencontre, le Président de la République a mis en place un comité, présidé par le Premier Ministre, chargé de réfléchir sur les modalités pratiques pour le décongestionnement du Port de Cotonou et sur les structures de prix pratiqués de manière à alléger les charges de la population.

13-14 février 2012 - Organisation à Cotonou par l'Inspection Générale d'Etat du 3^e atelier national sur le thème : « *Rôle des organes de contrôle dans la conduite des politiques nationales* ».

18 février 2012 - Rencontre informelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine à Cotonou.

23 février 2012 - Signature par le Président Boni YAYI de la Charte Nationale pour la Gouvernance.

24 février 2012 - Le Ministre chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, M^{me} Réckya MADOUGOU, procède à Cotonou au lancement de la campagne de vulgarisation de la loi n° 2012-14 du 26 janvier 2012 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

25 février 2012 - Visite de travail au Bénin du Ministre français des Affaires Etrangères, Monsieur Alain JUPPE.

29 février 2012 - Rencontre du Président Boni YAYI avec les Présidents des Institutions de la République.

GUINEE-BISSAU

2 février 2012 - Organisation par le Gouvernement de la Guinée-Bissau d'une table ronde en vue de la recherche de financement pour l'élection présidentielle anticipée prévue le 18 mars 2012.

- L'Union Européenne accorde un don de 210 millions de FCFA à la Guinée-Bissau pour la tenue de l'élection présidentielle anticipée.

4 février 2012 - Le Premier Ministre Bissau-guinéen a été officiellement désigné comme candidat du parti au pouvoir (PAIGC) à l'élection présidentielle anticipée du 18 mars 2012.

10 février 2012 - Visite d'une mission technique de la BOAD en Guinée-Bissau pour évaluer les projets financés par cette institution et étudier les conditions pour la mise en place d'autres financements, notamment dans le secteur agricole, des infrastructures et de l'appui au secteur privé.

15 février 2012 - Clôture des dépôts des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 18 mars 2012.

16 février 2012 - Le 40^e sommet ordinaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a rendu un hommage solennel au Président bissau-guinéen, Son Excellence Monsieur Malam Bacai SANHA, décédé au début du mois de janvier 2012.

24 février 2012 - L'Union Européenne octroie un don de 656 millions de FCFA au Gouvernement bissau-guinéen pour la tenue de l'élection présidentielle du 18 mars 2012.

25 février 2012 - Dix candidats sur quatorze ont été retenus par la Cour suprême pour l'élection présidentielle anticipée du 18 mars 2012 en Guinée-Bissau.

MALI

16 janvier 2012 - Le Ministre de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, M^{me} Sangaré Niamoto BA, a procédé à la pose de la première pierre d'une usine de transformation de fruits et légumes frais, à Yanfolila, d'un coût de réalisation d'environ 6,8 milliards de FCFA.

18 janvier 2012 - Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de décret portant

convocation du collège électoral le 29 avril 2012, en vue de l'élection du Président de la République.

23 janvier 2012 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Lassine BOUARE, et le Vice-Président de la BOAD, M. Bassary TOURE ont procédé à la signature de deux accords de prêt relatifs respectivement au volet agricole du projet sucrier de Markala et au projet de bitumage de la route Bandiagara-Koro-frontière du Burkina Faso. Le montant des prêts est de 10 milliards de FCFA pour le premier projet et de 5 milliards de FCFA pour le second.

24 janvier 2012 - Ouverture à Bamako de l'Atelier d'Echange d'Expériences entre les pays membres de l'UEMOA, avec la participation de la République de Guinée et du Rwanda. Organisé par le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Mondiale, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), cet atelier vise à améliorer le climat des affaires dans la Zone UEMOA.

27 janvier 2012 - Adoption par l'Assemblée Nationale d'un nouveau projet de loi portant code des investissements.

30 janvier 2012 - Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Monsieur Soumeylou Boubeye MAIGA, et l'Ambassadeur d'Algérie, Monsieur Nouredine AYADI, ont procédé à la signature d'un accord de don de 3.100 tonnes de riz d'une valeur de 2 millions d'euros, soit environ 1,3 milliard de FCFA. Ce don s'inscrit dans le cadre de l'assistance de l'Algérie aux populations des zones touchées par la mauvaise campagne agricole 2011-2012.

TOGO

16 janvier 2012 - Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE a accordé une audience au Gouverneur d'Eximbank Chine, M. Li RUOGU. Les échanges ont porté sur le renforcement des relations amicales entre la Chine et le Togo et sur l'impact de la crise financière sur l'économie mondiale.

- Signature, entre le Ministre de l'Economie et des Finances du Togo et le Président de Eximbank Chine, d'une convention de

financement d'un montant de 75 milliards de FCFA destiné au projet d'extension de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma de Lomé.

17 janvier 2012 - Visite officielle de la Secrétaire d'Etat américaine, M^{me} Hillary Clinton au Togo. Au cours de cette visite, son entretien avec le Président de la République du Togo était axé notamment sur la coopération bilatérale, la promotion de la démocratie et la gestion du mandat du Togo en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

19 janvier 2012 - Adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi portant code des investissements.

- Signature d'une convention de financement de micro-projets par le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Cette convention vise la construction d'infrastructures socio-collectives au profit de douze communautés de base dans dix préfectures du pays.

- Lancement par le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé de la campagne de vulgarisation de la Charte des Petites et Moyennes Entreprises et Industries (PME/PMI) du Togo.

20 janvier 2012 - Organisation par l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) d'une réunion de travail avec les revendeuses de céréales, les producteurs et les Présidents des Chambres Régionales d'Agriculture venus des cinq régions économiques du pays. Cette réunion a porté sur deux grands sujets, notamment, la gestion de la production vivrière de la campagne 2011-2012 et la gestion des excédents collectés par l'ANSAT pour le compte de cette campagne.

25-26 janvier 2012 - Tenue à Lomé d'un atelier de validation du code d'éthique et de déontologie de la microfinance au Togo. Organisée par l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIM), cette rencontre a réuni des administrateurs, des directeurs, des techniciens, des praticiens et des employés du secteur de la microfinance.

28-30 janvier 2012 - Participation du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, au 18^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenu à Addis-Abéba en Ethiopie.

10 février 2012 - Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a accordé une audience au Secrétaire d'Etat allemand, Monsieur Georg SCHUTTE. Leur entretien a porté sur la collaboration pour la recherche scientifique en matière de changement climatique.

- Remise d'un don de matériel informatique d'une valeur de 125 millions de francs CFA de la Cour de Justice de l'UEMOA au Ministère de la Justice du Togo.

18 février 2012 - Participation du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE au mini-sommet convoqué à Cotonou par le Président Boni YAYI, sur les

solutions à apporter aux crises et à l'insécurité dans la région sahélo-saharienne.

- Lancement officiel du 4^e Recensement National de l'Agriculture au Togo (RNA) destiné à recueillir, à traiter et diffuser des informations sur le secteur agricole, en vue de répondre aux besoins de planification, d'évaluation des projets et de gestion de la sécurité alimentaire.

21 février 2012 - Participation du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, aux travaux de la session du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies consacrés à l'impact de la criminalité transnationale et à la sécurité dans la région saharo-sahélienne.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO de 1956 à 2010 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à février 2012
- 4 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à février 2012
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à décembre 2011
- 6 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à mars 2011
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2010
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers de 1967 à 2010
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers 2004 à 2009
- 10 - Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 11 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) de 1993 à 2006
- 12 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à décembre 2011)

Ouvrages

- 15 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) Paris, Edition Georges Isra^ol, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière Dakar, Edition BCEAO, 2004



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int